

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30047**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Bio-industries et biotechnologies (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Nimes, Université de Franche-Comté - Besançon, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Bretagne Sud, Conservatoire national des arts et métiers, Université de Bourgogne - Dijon, Université d'Evry-Val-d'Essonne, Université Grenoble Alpes, Université de Limoges, Université Claude Bernard - Lyon 1, Université de Nantes, Université Paris-Sud - Paris 11, Université Paris Diderot - Paris 7, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Rouen, Université Clermont Auvergne, Aix-Marseille Université, Université de Lorraine, Université des Antilles, Sorbonne Université, Université Haute Alsace - Mulhouse, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université de Poitiers, Université de Tours, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, université de Nice	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme., Administrateur général du Cnam

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

112 Chimie-biologie, biochimie, 221 Agro-alimentaire, alimentation, cuisine, 331 Santé

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Assistance à la recherche et au développement d'un produit ou d'une molécule dans les secteurs de la chimie, l'environnement, l'agriculture et l'élevage, l'agroalimentaire, la santé humaine et animale, la cosmétique
- Conduite microbiologique et biochimique de biofermenteurs/bioréacteurs dans le secteur des bio-industries impliquées dans la production de composés (molécules, cellules ou dérivés) issus de fermentation cellulaires ou d'inoculum spécifiques,
- Production, caractérisation, purification et utilisation de protéines recombinantes,
- Assistance à la réalisation et mises au point de techniques d'analyses biologiques dans le domaine des biotechnologies, de la génomique,
- Application d'une démarche qualité et application des règles d'hygiène et sécurité,
- Utilisation de bases de données, de sites web spécialisés et développement d'applications à façon,
- Assistance au management d'une équipe technique
- Rédaction de compte-rendus d'expériences/d'opérations de laboratoire
 - Piloter des biofermenteurs et réguler la fermentation en adaptant les paramètres physico-chimiques au type de production,
 - Connaître les microorganismes utilisés dans les bio-productions,
 - Etre en capacité de mener des processus de production en suivant chimiquement la production de métabolites,
 - Extraire et purifier les molécules produites en bioréacteurs,
 - Appliquer un protocole expérimental selon un cahier des charges et participer à l'élaboration, à l'optimisation et à la validation de nouveaux protocoles expérimentaux,
 - Assurer de manière autonome la maintenance des matériels, le choix et les commandes des consommables et réactifs
 - Appliquer et faire appliquer les règles de sécurité et les risques biologiques et chimiques,
 - Identifier et analyser des dysfonctionnements et proposer des actions correctives,
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
 - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - Développer une argumentation avec esprit critique.
 - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
 - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
 - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
 - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- C : Industrie manufacturière
- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Q : Santé humaine et action sociale
- O : Administration publique
 - Technicien de biologie médicale
- Technicien de laboratoire d'analyses médicales
- Technicien de laboratoire
- Technicien de fabrication en bio-industries
- Technicien biochimiste

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1302 : Analyses médicales

H1210 : Intervention technique en études, recherche et développement

H1503 : Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

Réglementation d'activités :

La Licence professionnelle Bioindustries et biotechnologies ne donne pas accès à la profession réglementée de Technicien de Laboratoire Médical.

Seuls les titulaires d'un Bac+2 (DUT/BTS/Diplôme d'Etat) listé dans le code de la Santé Publique) pourront exercer cette profession réglementée : DUT Génie Biologique option Analyses Biologiques et Biochimiques, BTS Analyses de Biologie Médicale, Bio analyses et Contrôles, Biotechnologies, Diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical"

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30047 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> · Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30047 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. · Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30047 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> · Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. · Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30047 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30047 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> · Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. · Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. · Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30047 - Gestion et adaptation des processus de production	<ul style="list-style-type: none"> • Piloter des biofermenteurs et réguler la fermentation en adaptant les paramètres physico-chimiques au type de production, • Connaître les microorganismes utilisés dans les bio-productions, • Etre en capacité de mener des processus de production en suivant chimiquement la production de métabolites, • Extraire et purifier les molécules produites en bioréacteurs, • Appliquer un protocole expérimental selon un cahier des charges et participer à l'élaboration, à l'optimisation et à la validation de nouveaux protocoles expérimentaux, • Assurer de manière autonome la maintenance des matériels, le choix et les commandes des consommables et réactifs,
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30047 - Application de la réglementation du secteur en matière de : qualité, hygiène, sécurité et environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer et faire appliquer les règles de sécurité et les risques biologiques et chimiques,
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 30047 - Réalisation d'un diagnostic et/ou d'un audit pour apporter des conseils.	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et analyser des dysfonctionnements et proposer des actions correctives,

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
 - Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- Cnam Paris, arrêté du : 24/08/2016
- Sorbonne Université, arrêté du : 29/07/2016
- Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 28/06/2016
- Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017
- Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017
- Université de Bretagne Sud, arrêté du : 28/09/2017
- Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017
- Université de Franche-comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017
- Université de Haute Alsace - Mulhouse, arrêté du : 22/06/2018
- Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018
- Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
- Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017
- Université de Nîmes, arrêté du : 10/07/2018

Université de Pau et des Pays de l'Adour, arrêté du : 10/06/2016
Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 19/07/2018
Université de Poitiers, arrêté du : 24/09/2018
Université de Rouen, arrêté du : 08/06/2017
Université de Tours, arrêté du : 22/05/2018
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, arrêté du : 03/03/2016
Université des Antilles, arrêté du : 17/07/2018
Université d'Evry-Val-d'Essonne, arrêté du : 05/06/2015
Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016
Université Nice , arrêté du : 28/05/2018
Université Paris diderot - Paris 7, arrêté du : 19/11/2015
Université Paris-Sud - Paris 11, arrêté du : 12/07/2016

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

-Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université de Franche-Comté - Besançon](#)
[Université de Bretagne Occidentale - Brest](#)
[Université de Bretagne Sud](#)
[Conservatoire national des arts et métiers](#)
[Université de Bourgogne - Dijon](#)
[Université d'Evry-Val-d'Essonne](#)
[Université Grenoble Alpes](#)
[Université de Limoges](#)
[Université Claude Bernard - Lyon 1](#)
[Université de Nantes](#)
[Université de Nîmes](#)
[Université Paris-Sud - Paris 11](#)
[Université Paris Diderot - Paris 7](#)
[Université de Pau et des Pays de l'Adour](#)
[Université de Rouen](#)
[Université de Tours](#)
[Université de Clermont Auvergne](#)
[Aix-Marseille Université](#)
[Université de Lorraine](#)
[Université des Antilles](#)
[Université de Haute Alsace - Mulhouse](#)
[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)
[Université de Poitiers](#)
[Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines](#)
[Université Nice](#)
[Sorbonne Université](#)

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :